

**Sous la direction de Arthur VIDO
Richard Gouédan MEIGNAN
et Mamadou Yéro BALDÉ**

**Héritages culturels et formes de
pensées en Afrique de l'Ouest
(XVe-XXIe siècles)**

**Identités et mutations au Bénin,
en Côte d'Ivoire et au Sénégal**

**Editions AB
Alkebulan**

Sous la direction de

Arthur VIDO

Richard Gouédan MEIGNAN

Mamadou Yéro BALDÉ

Héritages culturels et formes de pensées en Afrique de l'Ouest

(XV^e-XXI^e siècles)

Identités et mutations au Bénin, en Côte d'Ivoire et au Sénégal

Comité scientifique

Simon-Pierre EKANZA, Professeur titulaire d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, République de Côte d'Ivoire

Pierre KIPRE, Professeur titulaire d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, République de Côte d'Ivoire

Aka KOUAME, Professeur titulaire d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, République de Côte d'Ivoire

Sébastien SOTINDJO, Professeur titulaire d'Histoire, Université d'Abomey-Calavi, République du Bénin

Didier Marcel HOUENOUE, Professeur titulaire d'Histoire de l'art, Université d'Abomey-Calavi, République du Bénin

Richard Gouédan MEIGNAN, Maître de Conférences d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, République de Côte d'Ivoire

Mahomed N'GUESSAN, Maître de Conférences d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, République de Côte d'Ivoire

Mamadou Yéro BALDE, Maître de Conférences assimilé d'Histoire, Université Cheick Anta Diop, République du Sénégal

Comité de lecture

Antoine GOLE, Maître de Conférences d'Histoire, Université Alassane Ouattara de Bouaké, République de Côte d'Ivoire

Anselme GUEZO, Maître-Assistant d'Histoire, Université d'Abomey-Calavi, République du Bénin

Arthur VIDO, Maître-Assistant d'Histoire, Université d'Abomey-Calavi, République du Bénin

Yao Serge YOBOUE, Assistant d'Histoire, Ecole Normale Supérieure, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, République de Côte d'Ivoire

Dognima COULIBALY, Assistant d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, République de Côte d'Ivoire

Yao Serge YOBOUE Assistant d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, République de Côte d'Ivoire

Dr Dodzi Kossi MISSIHOUN, Université d'Abomey-Calavi, République du Bénin

Georges LOKONON, Université d'Abomey-Calavi, République du Bénin

Achéssi Magloire AKODIGNA, doctorant, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, République de Côte d'Ivoire

VESCHAMBRE Vincent, 2007, « Le processus de patrimonialisation : revalorisation, appropriation et marquage de l'espace », *Vox geographica*, [en ligne] sur [https : www.cafe-geo.net](https://www.cafe-geo.net), consulté le 12 janvier 2019 à 11h 40 mn.

8.

L'ingratitude et la trahison dans l'histoire du Danxomè : le cas de Juliao Félix de Souza (1832-1887)

Marius VIDO

&

Arthur VIDO

Introduction

Dans son livre *Combats pour l'histoire*, Lucien Febvre (1953) définit la discipline historique comme :

Un besoin de l'humanité, le besoin qu'éprouve chaque groupe humain, à chaque moment de son évolution, de chercher et de mettre en valeur dans le passé les faits, les événements, les tendances qui préparent le temps présent, qui permettent de le comprendre et qui aident à le vivre. Et j'ajoute : recomposer la mentalité des hommes d'autrefois ; se mettre dans leur tête, dans leur peau, dans leur cervelle pour comprendre ce qu'ils furent, ce qu'ils voulurent, ce qu'ils accomplirent.

Cette définition attire notre attention sur l'histoire des mentalités car, son auteur nous apprend que, l'un des objectifs visés par cette science, c'est la recomposition de la mentalité des hommes d'autrefois. L'historien se doit, selon ces propos, de se mettre à la place de ceux qui ont vécu avant lui afin de les cerner, de comprendre leurs actions. Cependant, force est de constater que dans l'historiographie béninoise, peu de travaux sont consacrés à l'étude de la mentalité de nos ancêtres. C'est dans cette optique que Félix Iroko (2006 : 4) écrit dans son article *Histoire des mentalités et historiographie béninoise* :

Les historiens ont fait un sort injuste dans leurs travaux, à l'histoire des mentalités, privilégiant à leur détriment d'autres spécialités de cette discipline, bien que ces dernières, évidemment, ne manquent nullement d'intérêt.

Un peu plus loin, définissant le terme mentalité, l'historien béninois écrit:

Il désigne un état d'esprit, une manière de penser, une conduite ou un comportement moral, etc. [...] Tout ce que produisent à l'intérieur des faits sociaux, l'esprit, la pensée, la conduite ou le comportement moral des individus vivant en communauté, est la préoccupation de l'historien des mentalités [...] L'étude des mentalités est l'une des données qui aident à mieux connaître un groupe socioculturel voire à mieux l'identifier quant à certains aspects de son existence. Ensuite maintes actions ou réalisations de certaines communautés ne peuvent être comprises qu'à travers une saisie interne des mentalités (Iroko, 2006 :4).

Étudier alors le sujet portant sur l'ingratitude et la trahison dans l'histoire du Danxomè s'avère important car cela peut permettre de mieux cerner les actions et/ou les réalisations des communautés qui y ont vécu. Avec la conférence de Berlin (1884-1885), les pays européens, profitant du découpage du continent noir, cherchent à transformer leur situation de fait par une situation de droit au moyen du protectorat. Le quatrième *Chacha*¹³⁵, Juliao Félix de Souza va pousser le roi Glèlè (1858-1889) à signer à son insu le protectorat portugais. Cet acte sera perçu par le monarque fon comme une haute trahison et le coupable sera sévèrement puni.

Mais qui est Juliao Félix de Souza ? Quelles sont les raisons qui l'ont amené à agir de la sorte ? Pour répondre à ces différentes questions, nous nous appuyerons sur une documentation composée de récits de voyageurs européens de la seconde moitié du XIX^e siècle, d'ouvrages et d'articles qui aident à retracer l'histoire de la famille de Souza. Les renseignements contenus dans ces documents permettront de définir, dans un premier temps,

¹³⁵ Retenons ici que le surnom *Chacha* reçoit des explications fort variées et ingénieuses. Pour E. Foà, son origine est due au passé de Francisco Félix de Souza (1754-1849) condamné par son pays, le Brésil, à la déportation pour troubles politiques et émission de fausses monnaies. Ses compatriotes qui étaient au courant de son passé le qualifiaient entre eux, dans leur patois, de *Chanchan* ; ce qui veut dire faux monnayeur. Le terme a ainsi évolué pour donner *Chacha*. Avec A. Béraud, le surnom est un sobriquet par lequel les Africains se plaisaient à l'appeler familièrement et qui correspondait à l'onomatopée dont de Souza lui-même se servait pour inviter à accélérer le rythme du travail, soit en portugais (*ja-ja*), c'est-à-dire "vite, vite". Dunglas, pour sa part, parle de *Chacha* comme d'un mot fon qui désigne un matelas rustique en tiges de joncs et de graminées dans lequel a été dissimulé, sur les conseils du prince Gankpé (futur roi Guézo), son ami brésilien, lorsque celui-ci pour détromper la vigilance des douaniers, s'est échappé d'Agbomè. Pour J. F. de Almeida Prado, *Chacha* est tout simplement un diminutif en brésilien de Xavier qui se dit Xaxa (X se prononçant ch) (Vido, 2021 : 164 ; Araujo, 2007 : 171 ; Quénum, 2005 : 52-53).

les termes ingratitude et trahison. Ensuite, nous ferons une brève biographie de Juliao Félix de Souza tout en mettant en évidence ses relations privilégiées avec le roi Glèlè. Enfin, nous parlerons de son acte perçu comme une haute trahison par le souverain fon et de sa fin tragique.

1. Définition des termes ingratitude et trahison

Dans cette rubrique, il est question de définir les termes ingratitude et trahison ; ces clarifications conceptuelles permettront au lecteur de mieux appréhender le sujet traité.

1.1. L'ingratitude

Selon le dictionnaire Larousse¹³⁶, l'ingratitude peut être définie comme le caractère de quelqu'un qui manque de reconnaissance. Un ingrat, c'est celui qui n'a aucune reconnaissance pour les bienfaits reçus. Le terme ingratitude dérive du bas latin *ingrātudo*. Dans son mémoire de maîtrise en Lettres modernes intitulé *Le conte et l'éducation chez les Lokpa du Bénin*, Akéouti Nouhoum Baoum¹³⁷ souligne que l'ingratitude et la trahison sont des thèmes majeurs dans les contes africains en général. L'ingratitude est donc un manque de reconnaissance, tandis que la trahison désigne le fait d'abandonner, de livrer à ses ennemis ou de tromper la confiance d'un groupe (politique ou religieux), d'une personne (ami, amant, famille) ou de proches. Dans ce cas, la trahison vient ainsi accentuer l'ingratitude.

1.2. La trahison

Selon Julie Meyer¹³⁸, des études assez récentes rappellent que la trahison est souvent analysée comme une rupture de la confiance qui existait entre deux individus, alors qu'en réalité, elle fait souvent intervenir plus de deux personnes : celui qui trahit et celui ou ceux qui

¹³⁶ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/ingratitude/43077>. Visité le 22/11/2021

¹³⁷ https://www.memoireonline.com/02/13/7062/m_Le-conte-et-l-education-chez-les-Lokpa-du-Benin.html. Visité le 27/01/20.

¹³⁸ J. Meyer, « Trahison(s) », *Droit et Cultures* [En ligne], 74 / 2017-2, mis en ligne le 31 août 2017, consulté le 23 mars 2020 www.journals-open.edition.org/droit-cultures/4232

vont tirer un avantage de cet acte. S'ensuivent des conflits, voire parfois de véritables crises, ce qui fait que la trahison peut avoir des conséquences variées tant individuelles que sociétales. Dans les dictionnaires de langue française, la notion de trahison est souvent de prime abord assimilée au fait de livrer ou d'abandonner une personne ou une collectivité. Dans le dernier cas cité, l'acte de trahir va à l'encontre de l'intérêt général. La trahison peut aussi prendre le sens de manquement à la loyauté, lorsqu'on manque à la parole donnée. De là, vient que l'on peut parler de trahison dans les cas de non-respect d'une cause ou même d'un engagement pris, ou encore lorsque quelque chose a été déformée, dénaturée.

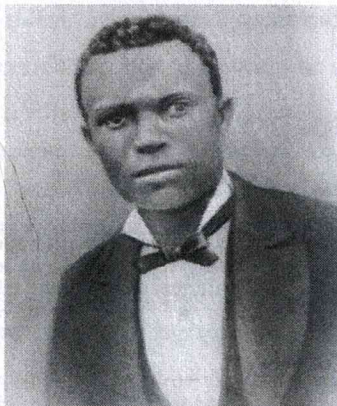
2. Qui est Juliao Félix de Souza ?

Cette section permet de mieux connaître Juliao Félix de Souza à travers une brève biographie, d'une part, et de déterminer les rapports privilégiés qu'il entretenait avec le roi Glèlè, d'autre part.

2.1. Brève biographie

Né en 1832, Juliao Félix de Souza, fils de Francisco Félix de Souza ou *Chacha I*, fut éduqué selon les principes portugais, il acquit un savoir livresque de bon niveau, tout en sachant parler le fongbé et le guingbé. À la mort de Francisco Félix de Souza dit Chicou (1824-1880), le *Chacha III*, le roi Glèlè nomma Juliao Félix de Souza comme son successeur.

Photo n° 1 : Juliao Félix de Souza, *Chacha IV*.



Source: www.chachaix.com/index.php/la-famille-de-souza/lignee-princiere/

Visité le 20/11/21.

Extraverti et haut en couleur, il était un visionnaire et un bâtisseur. Il a notamment ordonné la construction de la *Lissèssa* (la maison sous l'arbre appelé *Lissè*¹³⁹), le palais d'été des *Chachas*, qui est une maison de style colonial construite avec des briques rouges, comprenant des fenêtres vitrées et des balcons spacieux soutenus par des comptoirs en bois tropical¹⁴⁰. Le commerce du « bois d'ébène » permettait en partie d'alimenter un trafic local de serviteurs de maison, de main-d'œuvre agricole, de porte-faix à longue distance et même d'offrandes en sacrifices aux divinités tutélaires. Les relations maritimes avec Bahia se limitaient aux marchandises : huile de palme et kola dans le sens aller, tabac et sucre dans le sens retour. Juliao eut plusieurs fois l'occasion de se rendre au Brésil afin de rencontrer ses fournisseurs et nouer les relations nécessaires à l'écoulement de l'huile qu'il produisait dans ses plantations ou achetait aux petits exploitants de la côte (de Souza, 1992 : 55).

2.2. Juliao Félix de Souza, un protégé de Dada Glèlè

Le roi Glèlè le protégeait et l'encourageait dans ses démarches, heureux de voir de nombreux bateaux mouiller en rade de Gléhoué et satisfait de la prospérité qui en découlait¹⁴¹. Parlant du quatrième *Chacha*, Paul Mimande (1898 : 56) écrit :

Julian da Souza, Chacha en exercice, devint dès lors *persona grata* auprès de Sa Majesté. On le consultait sur toutes choses : pour un oui ou pour un non, un récadair (messager royal) venait l'inviter à se rendre à la cour. Comme c'était un garçon fort intelligent, possédant quelque instruction et très supérieur à tous ceux qui l'entouraient, il ne manqua pas d'exploiter la situation et de la monnayer.

Bien que son train de vie n'atteigne pas la magnificence de celui de feu son père, Juliao arriva à acquérir une aisance enviée. Édouard Foà (1895 : 36-37) nous renseigne que Juliao n'est pas un homme honnête. Il écrit :

¹³⁹ *Blighia sapida*.

¹⁴⁰ www.chachaix.com/index.php/la-famille-de-souza/lignee-princiere. Visité le 20/11/21.

Julian Félix da Souza était peu digne d'occuper ce poste ; d'une moralité plus que douteuse, capable de tout, il était fait pour abaisser encore, si possible, le prestige des Chacha. Néanmoins au début il sut, on ne devine, comment gagner la confiance du roi ; le commerce des esclaves continuait comme par le passé et, sans lui donner une grande fortune comme au premier chacha, il lui procura une aisance que nous ne saurions qualifier d'honnête.

3. La trahison de Juliao et sa fin tragique

Dans cette partie, il est question de montrer que Juliao Félix de Souza a fait preuve d'ingratitude en abusant de la confiance que Glèlè avait placée en lui, d'une part, et de déterminer les conditions tragiques dans lesquelles il fut puni par le roi, d'autre part.

3.1. Le protectorat portugais

Simone de Souza (1992 : 56) nous rappelle que le 25 juillet 1883, le roi Tofa de Hogbonou a signé un traité de protectorat et d'amitié avec la France pour se protéger contre les incursions d'Agbomè. Le 15 avril 1885, les territoires de Grand-Popo et Agoué se mirent également sous le protectorat français. D'ailleurs, les neveux de Juliao, Bénigne et Caluncio de Souza, fils d'Isodoro, avaient servi d'interprètes et signé le traité en toute connaissance de cause en présence des représentants français, J. Cantaloup et F. Pornain (Dunglas, 1953 : 68).

Il vint à l'idée de Juliao de placer Gléhoué sous la protection portugaise (Djivo, 1994 : 272-273). Usant de l'ascendant qu'il avait sur Glèlè, il arriva à le persuader d'accepter une convention qui ferait de la province maritime un protectorat portugais. Lorsque l'officier envoyé par le gouvernement de São Thomé arriva porteur de documents prêts à être signés, il l'accompagna à Agbomè et joua le rôle d'interprète.

Ne pouvant trouver une traduction littérale pour le mot "protectorat", il employa l'expression "amitié réciproque". Cela plut au roi Glèlè qui signa le document. Le 15 septembre 1885, Juliao organisa de grandes fêtes en l'honneur du gouverneur portugais à Gléhoué. Le drapeau portugais flotta sur le fort et le quatrième *Chacha* reçut le grade de lieutenant-colonel et président du conseil d'administration selon la lettre du 9 octobre 1885. Le roi Glèlè offrit même un terrain pour la construction d'une résidence aux nouvelles autorités et proposa même d'envoyer une ambassade au Portugal.

La même année, le drapeau portugais fut hissé à Godomey, Avlékété et Koutonou. Une proclamation solennelle eut lieu dans cette dernière localité, des arrêtés furent pris nommant des représentants dans les lieux. Juliao Félix de Souza fut nommé délégué provisoire du gouvernement portugais dans ces régions. Soulignons que dès le mois de septembre, le gouvernement portugais notifia l'établissement de son protectorat à divers pays européens. Toutefois, la France ne resta pas passive face à cet ensemble de mesures. G. d'aboville, commandant de l'Aviso français *L'Albatros*, adressa une lettre de protestation à monsieur le commandant de la canonnière portugaise, le *Sado*, le 13 septembre 1885. Il écrivit :

Commandant, le pavillon de guerre portugais a été hissé ce matin à Kotonou auprès de la factorerie Régis. Par un traité, en date du 19 avril 1878 passé avec le Roi du Dahomey, ce dernier nous a cédé le territoire de Kotonou, lequel a été dès cette époque reconnu propriété de la France. Le Gouvernement portugais doit avoir connaissance du traité précité et n'ignore pas probablement qu'à Kotonou nous avons un Commandant particulier. L'arrivée du « Sado » me permet de protester, dès maintenant, de la façon la plus formelle, auprès du Commandant de ce navire de guerre contre la violation d'un territoire qui appartient à la France (cité par Dunglas, 1953 :60).

Rappelons que cinq jours avant, c'est-à-dire le 8 octobre 1885, le lieutenant de Vaisseau P. Arnoux, commandant la canonnière française le *Gabès*, écrivit une lettre de protestation au gouverneur du fort portugais de Gléhoué :

En arrivant à Kotonou, avec le « Gabès », le 4 octobre dernier, j'ai constaté que le pavillon portugais était planté sur la plage de Kotonou, territoire appartenant à la France, comme le constatent les traités de cession (ci-joint) du 19 mai 1868 et du 19 avril 1878, traités passés entre sa Majesté le Roi du Dahomey et le Gouvernement français [...] Je joins aujourd'hui ma protestation la plus formelle à la sienne, contre cet acte du Gouvernement portugais. Cette question devra être réglée en Europe, par nos gouvernements respectifs (cité par Dunglas, 1953 :60-61).

En juillet 1886, le gouverneur du fort portugais de Gléhoué, le major Curado, échoue dans sa mission de régler les conditions du protectorat. En 1887, le gouverneur général de São Thomé est envoyé au Danxomè pour avoir une entrevue avec le roi et régler avec lui des points importants relatifs au traité de 1885. Le roi qui n'est pas habitué à se laisser imposer des visites, ne daigne pas recevoir le gouverneur, et comme ce dernier a déclaré qu'il est pressé, il le fait attendre deux mois et demi à la côte.

Las de rester à la disposition de Glèlè, le fonctionnaire portugais repart sans le voir et rend compte à Lisbonne de l'accueil qui lui a été fait. De son côté, le roi demande des explications sur la visite intempestive du gouverneur de São Thomé. Juliao Félix de Souza a cherché à excuser, auprès du fonctionnaire portugais, la façon d'agir de Glèlè, protestant qu'il est absent, malade ou à la guerre chaque fois que le roi lui envoie dire catégoriquement qu'il n'est pas disposé à le recevoir. Mais, toutes ses bonnes raisons ne convainquent qu'à moitié le gouverneur de São Thomé, qui part fort mécontent. Le roi de son côté, croit ce que le *Chacha* veut bien lui raconter. Voulant une explication, le gouvernement portugais envoie une mission au Danxomè, qui cette fois, est reçue par le roi à Agbomè, en mars 1887, le *Chacha*, retenu à Gléhoué par des ordres de Glèlè qu'il a à faire exécuter, ne peut accompagner la mission, et son double jeu est découvert.

3.2. La fin tragique de Juliao Félix de Souza

Simone de Souza (1992 :56) nous apprend qu'un mulâtre de Gléhoué nommé Candido Rodriguez, informa Glèlè de la trahison de Juliao. Édouard Foà (1895 : 37) s'étonne que le roi Glèlè n'ait pas été informé très tôt des agissements du quatrième *Chacha*. Il dit à cet effet : « Il est étonnant que Glèlè qui, par sa police, connaissait certainement tous les agissements du chacha, ait pu accorder sa confiance ». Parlant de l'efficacité de cette police, Paul Mimande (1898 :50) écrit :

On peut dire que la police du roi Glé-Glé mérita le qualificatif louangeur de merveilleuse ; elle avait l'œil et l'oreille partout, agissait sans bruit, exécutait ponctuellement les ordres reçus et ne coûtait pas un sou. Célérité, discrétion, gratuité, telle était sa devise et oncques police au monde n'en conçut de plus admirable. Invisible et constamment présente, elle guettait les démarches, surveillait les propos et possédait à un haut degré le génie de l'espionnage. Ses rapports verbaux, et cependant toujours secrets, parvenaient à leur adresse avec une rapidité surprenante et comparable seulement à la manière dont on s'y prenait pour lui faire parvenir les ordres du maître. Ses arrestations étaient des petits chefs-d'œuvre : sans avoir le temps de faire ouf ! Le client était saisi, ligoté et « chicoté » (frappé à coup de chicote, baguette longue et flexible), nous dirions : passé à tabac.

Si l'on se réfère aux propos de Foà (1895 : 37), Juliao avait pris un ascendant sur l'esprit de Glèlè qui ne tarda pas à lui demander conseil et à faire cas de son avis. On peut donc

comprendre que le roi avait une confiance aveugle en lui et ne doutait pas de sa loyauté. En juin 1887, le souverain pria Juliao de venir à Agbomè pour chercher des esclaves et recevoir la commande de produits importés (de Souza, 1992 : 56). C'était une ruse pour attirer Juliao qui ne se doutait de rien. Une fois arrivé à Agbomè, il fut confronté à son accusateur Candido Rodriguez et nia en bloc l'authenticité du traité.

Le roi décida alors de le soumettre à une épreuve déterminée par une divinité qui affirma sa culpabilité. Il fut aussitôt enchaîné, frappé et jeté en prison. Glèlè appela ensuite tous les enfants de Juliao¹⁴². Il leur fit croire que leur père les réclamait tour à tour. Interrogés, ceux qui furent jugés complices des actions posées par Juliao prirent le chemin de la prison. Après les enfants, ce fut le tour des parents et des amis qui gravitèrent autour du *Chacha*. L'enquête achevée, les coupables furent rassemblés dans une case transformée en bûcher et périrent dans les flammes.

Paulin, un fils de Juliao Félix de Souza, âgé de 17 ans, tenta de s'échapper, mais il fut rattrapé et mis en prison. Après plusieurs années d'incarcération, son frère aîné, Germano, dans une cellule voisine, craignant qu'il ne meure sans laisser de descendance, lui envoya par l'entremise de la servante chargée de leur apporter la nourriture, un message griffonné en portugais avec un morceau de charbon. Dans ce message, il encouragea son jeune frère à engrosser la servante du nom de Reynodo. Paulin fut décapité en 1893 par les hommes du roi Gbèhanzin. Neuf mois plus tard, Reynodo donna la vie à François, fils de Paulin.

Le roi Glèlè ordonna la destruction du toit de la maison de *Lissèssa* et la confiscation des biens de tous les parents rescapés. À l'annonce du décès de Juliao Félix de Souza, son fils aîné se rend à Agbomè afin de réclamer son corps et lui donner une sépulture. Il constata que le nez et la bouche de son père étaient remplis de sable, d'une part, et que le corps se trouvait dans un état de décomposition avancée, d'autre part. Il arriva à l'identifier grâce à ses vêtements de flanelle grise, la bague qu'il portait à la main droite et la couronne dentaire en or. De retour à Gléhoué, ses oncles déclarant que ce n'était pas le corps de Juliao, l'empêchèrent de l'enterrer dans le cimetière familial. Germano enterra son père alors à *Lissèssa*. Le 26 décembre 1887, le cabinet de Lisbonne renonça au protectorat portugais sur Gléhoué (Djivo, 1994 : 278 ; de Souza, 1992 : 56-57).

¹⁴² Il avait 45 enfants (de Souza, 1992 : 56).

Photo n° 2 : Tombeau de Juliao Félix de Souza.



Source : Simone de Souza (1992 : 57).

Conclusion

Jean Garrigues (2018 : 19) nous apprend que : « Dans ce grand jeu de la trahison, il n'y a pas de règles, pas d'amis qui tiennent et pas de quartiers ». Juliao Félix de Souza qui fut un favori de Glèlè, perdit ce privilège quand il décida de faire de Gléhoué un protectorat portugais. Sa supercherie découverte, les représailles furent sévères. Aucun de ses proches ne fut épargné. Le roi fon, très irrité, l'attira dans un guet-apens afin de lui faire payer son forfait.

Suivant la documentation consultée, Juliao s'était montré très ingrat en abusant de la confiance que le roi avait placée en lui. Il rendit l'âme à Agbomè dans des conditions difficiles car nul ne sut si c'était par le poison ou sous l'effet de la torture. Son corps difficile à identifier ne fut pas enterré dans le cimetière familial de Gléhoué, mais plutôt à *Lissèssa* (de Souza, 1992 : 56-57).

Bibliographie

ARAUJO A. L., 2007, *Mémoires de l'esclavage et de la traite des esclaves dans l'atlantique sud : enjeux de la patrimonialisation au Brésil et au Bénin*, Université Laval-Québec, Département d'Histoire Faculté des Lettres, Thèse présentée à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval dans le cadre du programme de doctorat en Histoire pour l'obtention du grade de Philosophiae Doctore (Ph.D.), tome 1, 368 p.

de SOUZA Simonne, 1992, *La famille de Souza. Bénin-Togo*, Cotonou, Les Éditions du Benin, 322 p.

DJIVO Adrien, 1994, « Le roi Glèlè et les Européens : l'échec du protectorat portugais sur le Danhomè (1885-1887) », *Cahiers du C.R.A*, n° 8, p. 269-284.

DUNGLAS Édouard, 1953, « L'histoire Dahoméenne de la fin du XIX^e siècle à travers les textes », *Études Dahoméennes*, IX, IFAN, 157 p.

FEBVRE Lucien, 1953, *Combats pour l'histoire*, Paris, Librairie Armand Colin, 453 p.

FOA Édouard, 1895, *Le Dahomey : histoire, géographie, mœurs, coutumes, industrie, expéditions françaises (1891-1894)*, Paris, A. Hennuyer, 430 p.

GARRIGUES Jean, 2018, *La République des traîtres de 1958 à nos jours*, Paris, Tallandier, 301 p.

www.chachaix.com/index.php/la-famille-de-souza/lignee-principiere. Visité le 20/11/21.

https://www.memoireonline.com/02/13/7062/m_Le-conte-et-l-education-chez-les-Lokpa-du-Benin.html Visité le 27/01/20.

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/ingratitude/43077> Visité le 22/11/2021.

IROKO Abiola Félix, 2006, « Histoire des mentalités dans l'historiographie béninoise », *La croix du Bénin*, n° 884 du 29 au 30 juin 2006, p. 4.

MEYER Julie, « Trahison(s) », *Droit et Cultures* [En ligne], 74 / 2017-2, mis en ligne le 31 août 2017, consulté le 23 mars 2020 URL : www.journals-open-edition.org/droit-cultures/4232.

MIMANDE Paul, 1898, *L'héritage de Béhanzin*, Paris, Perrin et C^{ie}, 291 p.

QUENUM D., 2005, *Ouidah au cœur de son destin*, Paris, L'Harmattan, 146 p.

VIDO Marius, 2021, *La vie à l'intérieur du palais dans le royaume du Danhomè (XVIII^e-XIX^e siècle)*, Paris, L'Harmattan, 230 p.

9.

Errance juvénile et mendicité dans trois villes coloniales du Sénégal et leurs hinterlands (Gorée, Dakar et Saint-Louis).

Entre dynamique migratoire et stratégies de survie

(1848-1895)

Sawrou FALL

Introduction

Dans un espace ouest-africain frappé par des crises cycliques, le décret de la libération de 1848 confine dans ses travers une réalité démographique jusque-là ignorée : celle de la migration enfantine mendicante. L'éventail chronologique choisi dans cette présente étude n'est pas fortuit. Par conséquent, les années 1848-1895 recourent respectivement deux contextes historiques chargés et différents. Le premier a trait aux incidences sociales provoquées, et le second traduit une configuration territoriale et administrative qui fera naître des atouts non négligeables aux villes coloniales précitées.

Sur la base d'une approche essentiellement quantitative, nous avons eu à compiler des documents d'archives, d'articles scientifiques, de thèses et de mémoires. Nous avons également sollicité l'apport de sources orales obtenues particulièrement sur la base de la méthode de la semi-directivité sur des faits de société relevant souvent de la marginalité. Le principe que le sol français affranchit l'esclave qui le touche est appliqué à Saint-Louis, entourée en conséquence, de territoires non encore colonisés où l'esclavage sévissait assez remarquablement. Dans cette perspective, des mouvements de populations sans précédent s'organisent autour des villes coloniales considérées alors à juste titre comme des terres de libération et d'émancipation.

Présentation des contributeurs

BALDÉ Mamadou Yéro est Sénégalais. Docteur en Histoire moderne et contemporaine, il est enseignant-chercheur au département d'histoire et de géographie de la Faculté des Sciences et Technologies de l'Éducation et de la Formation (FASTEF) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (République du Sénégal). Maître de Conférences assimilé, ses recherches portent sur les relations internationales, l'identité, l'éducation et les violences politiques. Il est auteur de plusieurs articles publiés dans des revues et/ou ouvrages collectifs. **E-mail:** mboldeka15@gmail.com.

BOUBA Asnitou est Béninoise. Elle est titulaire d'une Licence en Histoire soutenue le 26 mai 2020, à l'Université d'Abomey-Calavi (République du Bénin). **E-mail :** boubasnitou@gmail.com.

ESSOH Jean-Jacques est Ivoirien. Il est doctorant en Histoire moderne et contemporaine à l'Université Alassane Ouattara de Bouaké (République de Côte d'Ivoire). Il se spécialise aux styles et comportements alimentaires des peuples d'Afrique. Il est auteur et co-auteur de plusieurs publications scientifiques. **E-mail :** jjessoh@yahoo.fr.

FALL Sawrou est Sénégalais. Docteur en Histoire moderne et contemporaine, chargé d'enseignement à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (République du Sénégal). Titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Secondaire (CAES) et du Diplôme d'État en Travail Social (DETS), ses recherches portent sur l'histoire économique et sociale (politique sociale, budget colonial, fonds d'investissement, etc.) et sur l'histoire de la marge (déviance, délinquance, mendicité, folie, univers carcéral, etc.). Il est auteur de plusieurs articles sur ces problématiques. **E-mail:** fsawrou@yahoo.fr.

GOMINA Abdou-Gafarou est Béninois. Il est doctorant en Archéologie à l'École doctorale pluridisciplinaire de l'Université d'Abomey-Calavi (République du Bénin). Ses travaux portent essentiellement sur l'archéoméallurgie et les innovations technologiques des forgerons dans la baie du Bénin. Il s'intéresse également au patrimoine. **E-mail :** gafbio25@gmail.com.

IROKO Abiola Félix est Béninois. Professeur Titulaire (CAMES) en Histoire. Il est auteur d'une dizaine d'ouvrages scientifiques et de plusieurs centaines d'articles.

MEIGNAN Gouédan Richard est Ivoirien. Il est Maître de Conférences (CAMES) et enseigne l'histoire à l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (République de Côte d'Ivoire). Il est auteur de plusieurs publications scientifiques sur les thématiques alimentaires en Côte d'Ivoire et en Afrique. **E-mail :** meigrich@gmail.com.

SOLOUM Salomé est Tchadienne. Elle est doctorante en Histoire de l'art à l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (République de Côte d'Ivoire). Elle s'intéresse à la culture africaine en général et celle du Bénin méridional en particulier. Auteure et co-auteure d'articles scientifiques portant sur les us et coutumes du Bas-Bénin, elle est également co-auteure d'un ouvrage sur la calebasse. **E-mail :** salosargue@gmail.com.

TOURÉ Tiègbè est Ivoirien. Il est Maître-Assistant (CAMES) et enseigne l'histoire à l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (République de Côte d'Ivoire). Ses recherches portent sur la civilisation tagbana et les peuples minoritaires de Côte d'Ivoire. **E-mail :** tiegbet@yahoo.fr.

VIDO Arthur est Béninois. Il est Maître-Assistant (CAMES) et enseigne l'histoire à l'Université d'Abomey-Calavi (République du Bénin). Il est auteur, co-auteur, directeur et co-directeur de publications scientifiques parues en Allemagne, au Bénin, au Canada, en Côte d'Ivoire, en France, en Moldavie, au Portugal, au Sénégal et au Togo. **E-mail :** vido_arthur@yahoo.fr.

VIDO Marius est Béninois. Il est auteur d'ouvrages et d'articles scientifiques qui portent sur l'histoire des mutilations génitales féminines (l'élongation du clitoris et des petites lèvres vaginales), l'histoire de l'hygiène corporelle, l'histoire du vêtement et la vie à l'intérieur des palais royaux du Danxomè. **E-mail** : mariusvido73@gmail.com.

Table des matières

Introduction générale

Première partie

L'art culinaire d'hier à aujourd'hui

1. L'alimentation chez les Tagbana (Centre-Nord de la Côte d'Ivoire) du XV^e au XX^e siècle : traditions, mutations et survivances

Richard Gouédan MEIGNAN & Tiègbè TOURE

2. Le *Yinnu Sonda* dans les habitudes alimentaires des Baatombu de N'Dali au Nord-Ouest du Bénin (XIX^e-XXI^e siècles)

Arthur VIDO & Asnitou BOUBA

3. L'alimentation chez les Adjoukrou (Sud-Est de la Côte d'Ivoire), d'hier à aujourd'hui

Richard Gouédan MEIGNAN & Jean-Jacques ESSOH

Deuxième partie

Arts musicaux, loisirs et questions féminines

4. Les instruments de musique dans l'histoire des populations du Sud-Bénin (XVII^e-XIX^e siècles)

Salomé SOLOUM & Abdou-Gafarou GOMINA

5. Une étude sur les divertissements des rois du Danxomè (XVII^e-XIX^e siècles)

Marius VIDO & Arthur VIDO

6. La déchéance de la mère du roi Adandozan (1797-1818)

Abiola Félix IROKO

Troisième partie

Patrimoine, formes de pensées et legs colonial

7. Complexes palatiaux de Kanna : un patrimoine de la "ville sainte" du Danxomé en désuétude

Abdou-Gafarou GOMINA

8. L'ingratitude et la trahison dans l'histoire du Danxomé: le cas de Juliao Félix de Souza (1832-1887)

Marius VIDO & Arthur VIDO

9. Errance juvénile et mendicité dans trois villes coloniales du Sénégal et leurs hinterlands (Gorée, Dakar et Saint-Louis). Entre dynamique migratoire et stratégies de survie (1848-1895)

Sawrou FALL

Conclusion générale

**Sous la direction de Arthur VIDO
Richard Gouédan MEIGNAN
et Mamadou Yéro BALDÉ**

Arthur VIDO est Maître-Assistant (CAMES) et enseigne l'histoire à l'Université d'Abomey-Calavi (République du Bénin).

Richard Gouédan MEIGNAN est Maître de Conférences (CAMES) et enseigne l'histoire à l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (République de Côte d'Ivoire).

Mamadou Yéro BALDÉ est Maître de Conférences assimilé et enseigne l'histoire à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (République du Sénégal).

Identité et culture sont au cœur des problématiques de développement socio-économique. Aujourd'hui, les batailles de l'existence sont celles de l'identité. Aucun pays, aussi puissant soit-il, ne fait fi de cette réalité. Car, vivre dans un monde globalisé, c'est ancrer dans l'esprit de chacun la fierté d'appartenir à une communauté. C'est placer l'histoire au centre du vécu d'une société, afin de donner sens à son présent et son futur.

Les contributions rassemblées dans ce livre analysent - à partir de sources variées et dans une démarche interdisciplinaire - la question de la culture, des identités et leurs mutations au Bénin, en Côte d'Ivoire et au Sénégal, du XVe au XXIe siècle. Elles répondent aux interrogations suivantes : quelles étaient les habitudes culinaires et alimentaires en Afrique de l'Ouest ? Quels étaient les mets d'élection ? Comment les identités alimentaires sont-elles conditionnées par l'écosystème ? Comment ont-elles évolué avec le temps ? Quelles étaient les fonctions de la musique ? Pourquoi telle musique et tel instrument de musique ? Quelles ont été les conséquences de la présence coloniale française dans l'évolution de ces patrimoines et dans la régulation sociale ? Quel a été le rôle politique de la femme dans les identités et les révolutions de palais ?

**Editions AB
Alkebulan**



ISBN 9781990497209



90000



9 781990 497209